



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
MONTÉRÉGIE

PLAN COMMUNAUTAIRE
EN ITINÉRANCE

IPAC II

UNE VISION RÉGIONALE

OCTOBRE 2003

DOCUMENT APPROUVÉ PAR LE MSSS

Auteurs

John Britton
Monique Bourgoïn-Granier

Secrétariat

Jocelyne Jolicoeur

Conception et réalisation de la page couverture

Le Zeste graphique

Responsable des publications

Nathalie Hudon

Reproduction autorisée à des fins non commerciales avec mention de la source

Pour obtenir une copie de ce document, adressez-vous à :

Centre de documentation

Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie

1255, rue Beauregard, Longueuil (Québec)

J4K 2M3

(450) 928-6777, poste 4213

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans intention discriminatoire et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Dépôt légal 4^e trimestre 2003

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada

ISBN : 2-89342-265-9

REMERCIEMENTS

Dans un délai très court, des organismes communautaires et des services publics ont bien voulu définir avec nous l'itinérance constatée sur leur territoire.

Ils ont aussi collaboré à l'élaboration de solutions. De plus, un comité restreint composé de délégués des groupes rencontrés et de personnes de la Régie régionale a bien voulu relire le présent document pour en authentifier les données.

Nous les remercions pour leur collaboration !

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| PRÉAMBULE | 1 |
| 1. OBJECTIFS ET CONDITIONS DES PROGRAMMES IPAC ET FRASA..... | 2 |
| 1.1 Programmes..... | 2 |
| 1.2 Conditions..... | 2 |
| 2. RÉSUMÉ DU PLAN COMMUNAUTAIRE EN ITINÉRANCE..... | 5 |
| 2.1 Limites du programme IPAC I..... | 5 |
| 2.2 Caractéristiques des personnes itinérantes de la Montérégie..... | 5 |
| 2.3 Spécificité de clientèles à risque en Montérégie..... | 6 |
| 2.4 Sommaire des priorités..... | 6 |
| 2.5 Viabilité continue des services..... | 7 |
| 2.6 Financement des projets..... | 7 |
| 2.7 Modalités de financement..... | 8 |
| 3. 2003-2006 : UNE VISION RÉGIONALE..... | 9 |
| 4. CONSULTATION SUR L'ITINÉRANCE..... | 10 |
| 5. NATURE DE L'ITINÉRANCE..... | 12 |
| 5.1 Traits communs..... | 12 |
| 5.2 Particularités locales..... | 14 |
| 5.3 Santé physique et mentale..... | 16 |
| 5.4 Dans les communautés autochtones..... | 16 |
| 6. PISTES D'ACTION..... | 17 |
| 6.1 Prévention..... | 17 |
| 6.2 Logement..... | 17 |
| 6.3 Transport..... | 19 |
| 6.4 Sécurité alimentaire..... | 19 |
| 6.5 Réinsertion sociale et intégration à l'emploi..... | 20 |
| 6.6 Prévention auprès des jeunes..... | 20 |
| 6.7 Communautés autochtones..... | 21 |
| 6.8 Mécanismes et partage..... | 21 |
| 7. STRATÉGIE D'ÉVALUATION ET DU SUIVI DU PLAN COMMUNAUTAIRE..... | 23 |
| 8. STRATÉGIE DE COMMUNICATION..... | 24 |
| 9. MISE EN ŒUVRE DU PLAN COMMUNAUTAIRE..... | 25 |
| 9.1 Échéancier..... | 25 |
| 9.2 Comité régional de sélection des projets..... | 25 |
| 9.3 Les critères..... | 26 |
| 9.4 Comité régional sur l'itinérance..... | 29 |
| 9.5 Contribution de la collectivité..... | 29 |
| CONCLUSION | 31 |
| ANNEXE 1 POPULATION DU TERRITOIRE VISÉ PAR L'IPAC | 33 |
| ANNEXE 2 CARTE GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE IPAC | 37 |
| ANNEXE 3 TABLEAU – RESSOURCES RELIÉES À L'ITINÉRANCE EN MONTÉRÉGIE – TERRITOIRE IPAC | 40 |
| ANNEXE 4 PARTICIPANTS DANS LA CONSULTATION DU PLAN COMMUNAUTAIRE ÉTÉ 2003 | 48 |

PRÉAMBULE

Le plan communautaire IPAC I visait le territoire couvert par le programme. Il s’agissait de la partie montréalaise de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal. Les conclusions de ce plan, dont on retrouvera la synthèse dans les pages suivantes, restent valables.

Pour IPAC II, il nous a semblé nécessaire d’enrichir le plan communautaire de IPAC I en empruntant deux perspectives : une vision régionale globale et une approche locale. Régionale, parce que d’importants mouvements de migration de personnes en difficulté étaient perceptibles à travers toute la région. Locale, parce que la réalité socio-économique de la région est faite de particularités locales aussi bien quant aux besoins qu’au point de vue de la nature des solutions.

Ainsi, des rencontres avec des intervenants du milieu ont permis de donner un visage à l’itinérance et de vérifier s’il y avait nécessité d’élargir le territoire visé par IPAC II.

Ce document est, en quelques sorte, un panorama rapide de l’itinérance en Montérégie. Il pourra inspirer les modalités d’application d’IPAC II sans pour autant en modifier les normes fondamentales.

1. OBJECTIFS ET CONDITIONS DES PROGRAMMES IPAC ET FRASA

1.1 PROGRAMMES

En juillet 2003, une nouvelle entente est conclue concernant l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC) entre le gouvernement du Canada, représenté par le Ministre du Travail et le gouvernement du Québec, par le Ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et le Ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux affaires autochtones.

Cette entente est similaire à une entente conclue entre les gouvernements du Québec et du Canada en février 2001 avec l'ajout d'une nouvelle initiative, le Fonds régional d'aide aux sans-abri.

➤ IPAC (Itinérance de partenariat en action communautaire)

Les objectifs de ce programme restent les mêmes et leur application devra être modulée selon les résultats de la consultation figurant aux chapitres 3 et 4 de ce document.

L'entente de 2001 est renouvelée avec un budget global identique. Cependant, le budget de la Montérégie est de 6 196 995 \$ au lieu de 6 029 257 \$ pour 2000-2003. Ceci représente une légère augmentation pour la période 2003-2006 de 167 738 \$.

➤ FRASA (Fonds régional d'aide aux sans-abri)

Ce nouveau programme permet d'accorder un budget supplémentaire de 3,1 M \$ (aucune répartition géographique connue au moment de la rédaction de ce mémoire). Il s'adresse aux territoires non touchés par IPAC et démontrant des besoins d'intervention auprès des sans-abri.

1.2 CONDITIONS

1.2.1 *Territoire*

Pour IPAC, les conditions énoncées dans le Plan communautaire 2001 continuent de s'appliquer, à savoir : les municipalités incluses dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal. En outre, tout projet hors territoire devra solliciter l'approbation de la Régie régionale en démontrant qu' « *il a un lien avec un ou plusieurs établissement(s) ou organisme(s) situé(s) à l'intérieur du territoire IPAC ou être en lien avec une clientèle qui proviendrait du territoire IPAC* ». Le programme FRASA est limité au territoire extérieur à celui d'IPAC.

Le territoire de la Montérégie couvert par le programme IPAC II reste le même que décrit dans le Plan communautaire 2001. Ceci est en respect des décisions antérieures du Comité conjoint de gestion de l'entente fédérale provinciale. Les annexes 1 et 2 présentent l'ensemble des municipalités situées dans ces limites ainsi que leur territoire de CLSC d'appartenance.

1.2.2 Échéancier

Pour les deux programmes, l'échéance est le 31 mars 2006.

1.2.3 Non-réurrence du programme IPAC

Dans les deux cas, le promoteur devra faire la preuve, soit de besoins limités au 31 mars 2006, soit de possibilités de financement ultérieur à cette date par des moyens qu'il devra décrire.

1.2.4 Les objectifs et priorités de l'IPAC décrits à l'Entente Canada-Québec sont :

- S'assurer que les collectivités désignées bénéficient d'une gamme de services plus étendue pour aider les sans-abri ;
- Faciliter le parcours des personnes et des familles qui sont sans-abri entre la rue et des milieux de vie plus stables, en vue d'accroître leur autonomie ;
- Promouvoir et faciliter la mise sur pied de partenariats viables entre divers intervenants (secteur privé, organismes sans but lucratif, secteur bénévole, organisations de travailleurs, grand public et tous les niveaux de gouvernement) pour combattre l'itinérance au niveau local ;
- Encourager et faciliter la production et la communication d'information, de pratiques exemplaires et de leçons à retenir en matière d'itinérance ;
- Faciliter la mise au point par les collectivités désignées de programmes et d'initiatives mieux coordonnés et plus complets, aux niveaux local et régional, à l'intention de groupes qui sont spécialement vulnérables au sein de la population itinérante au Canada ou qui en constituent une part disproportionnée, en se préoccupant de façon particulière de répondre de manière adaptée aux réalités et aux besoins particuliers :
 - des jeunes sans-abri et de les aider à devenir plus aptes et mieux préparés à accéder à des services et programmes d'emploi et d'éducation
 - des autochtones vivant en milieu urbain, et de tenir compte de leurs préoccupations culturelles et de leur situation socio-économique.

1.2.5 Les objectifs et priorités d'intervention québécois en matière d'itinérance décrits à l'Entente Canada-Québec sont :

➤ Objectif général

Le Québec vise à prévenir l'émergence de l'itinérance et prioritairement dans les grands centres urbains, à atténuer ses conséquences et à réduire le nombre de personnes itinérantes.

➤ Objectifs spécifiques

- Renforcer le volet prévention auprès des populations à risque d'itinérance ;
- Améliorer l'état de santé et de bien-être et la qualité de vie des personnes itinérantes ;
- Favoriser la réinsertion sociale des personnes itinérantes ;
- Soutenir les organismes communautaires qui œuvrent auprès des personnes itinérantes ;
- Assurer le soutien et la formation des intervenant(e)s ;
- Favoriser la coordination et la concertation entre les ministères, les organismes publics, privés et communautaires et les établissements de santé et de services sociaux impliqués auprès des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance ;
- Accroître le niveau de reconnaissances en matière d'itinérance et assurer le suivi des résultats des diverses mesures mises en place ainsi que l'évaluation des interventions.

2. RÉSUMÉ DU PLAN COMMUNAUTAIRE EN ITINÉRANCE

2.1 LIMITES DU PROGRAMME IPAC I

Le programme IPAC I avait trois limites importantes à considérer pour l'élaboration des projets. Il s'agissait du territoire couvert, de l'échéancier et de la non-récurrence.

2.2 CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES ITINÉRANTES DE LA MONTÉRÉGIE

Diverses entrevues réalisées auprès d'intervenants œuvrant sur le territoire de la Montérégie ont permis de souligner certaines caractéristiques attribuées aux itinérants à qui ils offrent des services ou qu'ils réfèrent à d'autres organismes :

- La plus grande proportion de la clientèle est composée d'hommes âgés entre 30 et 39 ans, sujets à des problèmes de santé mentale, de toxicomanie ou d'alcoolisme ;
- De plus en plus de jeunes en difficulté se retrouvent en situation d'instabilité résidentielle ou sans abri ;
- Une augmentation de femmes victimes de violence familiale ;
- Une augmentation des familles ;
- Un pourcentage élevé de la clientèle judiciarisée ;
- Une détérioration accentuée des conditions de vie et de santé des personnes itinérantes, une plus grande « chronicité » est observée chez un plus grand nombre d'entre elles ;
- Bien que le phénomène soit plus visible sur le territoire de Longueuil, il est observé partout en Montérégie, mais à des degrés divers ;
- Au plan de la santé physique, on y rencontre des problèmes pulmonaires chroniques, des engelures, des situations mal contrôlées de cirrhose du foie, de diabète et quelques cas de sida.

La personne itinérante accumule parfois plus d'une problématique (problèmes de santé mentale, problèmes de toxicomanie, problèmes de santé physique). Cette situation peut limiter l'accès à certains services.

Des phénomènes de migration en émergence restaient à être évalués, soit entre autres :

- Les migrations de familles montréalaises vers des zones urbaines ou rurales de la Montérégie où elles n'arrivent pas à s'établir de façon durable, faute de moyens ;
- La migration saisonnière d'un certain nombre de personnes itinérantes de l'ensemble du territoire de la Montérégie vers Longueuil et Montréal.

2.3 SPÉCIFICITÉ DE CLIENTÈLES À RISQUE EN MONTÉRÉGIE

Certaines clientèles présentent des situations particulières. Parmi celles-ci, notons les femmes, les jeunes, les personnes ayant des problèmes de santé mentale et les toxicomanes.

2.4 SOMMAIRE DES PRIORITÉS

Les priorités qui suivent ont été retenues par le Comité consultatif sur l’itinérance et le Comité de direction de la RRSSSM lors d’IPAC I dans les domaines suivants et ceux-ci restent en vigueur pour IPAC II :

CONCERTATION

- Établir et poursuivre des projets de développement de liens de référence ;
- Développer des projets d’aide à la concertation entre les diverses ressources.

SERVICES DU RÉSEAU COMMUNAUTAIRE (SERVICES CONNEXES)

- Créer/mettre en place un ou des projets de « Centre de jour » pour la clientèle itinérante ;
- Consolider les ressources et services existants.

SERVICES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

- Mettre en place des projets visant à améliorer l’accessibilité ;
- Développer des projets pilotes d’intervention dans le milieu.

FORMATION, OUTILS D’INFORMATION ET DE RÉFÉRENCE

- Élaborer et dispenser des programmes d’information et de formation des intervenants ;
- Élaborer, réviser et offrir aux intervenants des outils mieux adaptés à l’intervention (ex. : outils d’évaluation, plan d’évaluation de cas, dossier de suivi d’intervention, plan d’étapes de réinsertion, etc.).

PROJETS DE RECHERCHE VISANT À AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE LA CLIENTÈLE OU DE LA PROBLÉMATIQUE

- Projets de recherche descriptive ou évaluative.

HÉBERGEMENT

- Créer/mettre en place un ou des projets de ressource d’hébergement pour les femmes itinérantes ;

- Créer/mettre en place une ou des unités de logements ou de refuges pour itinérants/sans-abri avec supervision préalablement assurée ;
- Augmenter la capacité d'accueil des ressources existantes.

2.5 VIABILITÉ CONTINUE DES SERVICES

L'objectif de l'IPAC I était d'aider les communautés à prévenir et à réduire le phénomène de l'itinérance et, dans la mesure du possible, les aider à devenir capables de soutenir les services qui s'adressent aux itinérants.

Il était important de ne pas créer de nouveaux besoins en mettant en place des services qui cesseraient leurs activités à la fin du programme IPAC I. Ainsi, chaque projet à long terme présenté devait être assorti d'un scénario visant sa continuité, le cas échéant, après le 31 mars 2003.

Les mêmes conditions existent concernant la viabilité des projets pour IPAC II. Les promoteurs des projets doivent démontrer la viabilité des initiatives proposées après la période d'IPAC II, soit le 31 mars 2006.

2.6 FINANCEMENT DES PROJETS

2.6.1 Coûts admissibles

Les coûts n'étaient admissibles que s'ils étaient directement liés aux activités du projet découlant du plan communautaire et s'ils étaient raisonnables.

Les coûts suivants étaient considérés admissibles :

- Coûts de la main-d'œuvre directe ;
- Coûts du matériel direct ;
- Autres catégories :
 - Frais de déplacement ;
 - Frais de communication ;
 - Coûts des biens et services confiés par contrat à un sous-traitant, un chercheur ou un consultant compétent ;
 - Coût de location d'un bureau, d'un espace pour les activités directement liées au projet ;
 - Coût d'achat ou de location de matériel de bureau y compris les ordinateurs ainsi que les frais de vérification et de comptabilité liés directement aux activités du projet ;
 - Des frais engagés au cours du projet pour permettre la poursuite des activités du bénéficiaire en général, mais qu'on ne peut isoler et mesurer

comme étant directement liés au projet. Ces coûts peuvent comprendre, sans s’y limiter, des dépenses de nature générale (électricité, chauffage, éclairage, fonctionnement et entretien des biens et des installations générales, fournitures, impression, publication, distribution, promotion, publicité) ;

- Frais d’architecte liés à la construction, à l’achat, à la rénovation ou à l’agrandissement de refuges, de logements supervisés ou de logements de transition ;
- Achat, rénovation ou agrandissement de bâtiments destinés à servir de refuge ou de logement de transition et d’achat d’équipements nécessaires à la prestation de services ;
- Frais de perfectionnement du personnel ;
- Coûts engagés pour soutenir les clients ;

➤ Frais généraux.

2.6.2 Coûts non-admissibles

Les frais de représentation, les dons, les amendes et pénalités, les droits d’adhésion à un club et les dépenses liées à des logements permanents n’étaient pas admissibles.

2.7 MODALITÉS DE FINANCEMENT

Seuls les projets recommandés par le Comité conjoint de gestion pouvaient bénéficier d’une contribution financière du Canada dans le cadre de l’IPAC I. Les montants étaient versés directement aux organismes dont les projets ont été acceptés.

À la fin de l’année financière, toute portion non utilisée de la contribution prévue pour cette année financière pouvait être reportée et ajoutée à la contribution prévue pour l’exercice suivant, mais sans toutefois dépasser l’échéancier prévu.

***Pour plus de détails, vous référer à la version originale du
Plan communautaire en itinérance – Territoire visé par l’IPAC en Montérégie***

3. 2003-2006 : UNE VISION RÉGIONALE

L'IPAC I a permis de cerner problèmes et solutions sur un territoire restreint composé majoritairement de milieux urbains. Cette expérience a permis de signaler des mouvements de migration importants touchant toute la région. Il est donc nécessaire de prendre en considération ce phénomène. L'IPAC II est une occasion de considérer l'itinérance globalement dans sa nature et son rayonnement géographique.

Si l'itinérance est souvent associée à des milieux urbains, qu'en est-il pour une région comme la nôtre à 78 % rurale, première productrice agricole du Québec ? Au sein même de ce territoire rural, on distingue deux types d'économie :

- À l'*ouest* de la rivière Richelieu, la production maraîchère ;
- À l'*est*, la production céréalière et fourragère.

Cela implique-t-il des différences au plan de migrations des personnes en difficulté ?

La configuration de l'habitat en milieu rural dans notre région est particulière. De larges étendues fertiles ont favorisé la dispersion de l'habitat. Dans d'autres régions, l'habitat est installé principalement au fond des vallées qui servent aussi de voies de communications. Dans notre région, l'accès aux services est rendu difficile en raison de l'absence de voies de communication permettant de desservir également chacune des parties du territoire.

Les données recueillies inspireront l'application d'IPAC II sans toutefois en modifier les normes.

4. CONSULTATION SUR L'ITINÉRANCE

Il nous a semblé nécessaire de faire porter nos investigations sur l'ensemble du territoire de la Montérégie. Nous désirions aussi nous rapprocher des intervenants du terrain afin de donner un visage à l'itinérance et une saveur locale et réaliste aux solutions à envisager.

Nous n'avons pas pu mener une consultation conventionnelle en raison d'un délai très court qui se superposait aux congés annuels. Des personnes-ressources ont donc été sollicitées afin qu'elles réunissent des intervenants publics et communautaires pour répondre à nos deux questions :

- À quoi ressemble l'itinérance sur notre territoire (nature, causes, conséquences, provenance) ?
- Quelles sont les solutions auxquelles notre collectivité pourrait adhérer et collaborer ?

La collaboration spontanée des milieux interpellés dénote un grand intérêt pour la question. Plusieurs personnes ont interrompu leur congé annuel pour participer à ces rencontres. Les réunions ont été organisées par le milieu communautaire dont on connaît l'efficacité. Nos collaborateurs et collaboratrices ont su mobiliser d'autres milieux que celui du communautaire : CLE¹, CLD², CLSC³ et CDC⁴, Carrefour Jeunesse-Emploi.

Par ailleurs, plusieurs de nos interlocuteurs étaient en contact direct non seulement avec d'autres organismes communautaires, mais encore avec des commissions scolaires ou autres services publics. En outre, la TROC-M⁵ a été consultée.

Des représentants des territoires suivants ont été consultés :

| | |
|------------------------------------|--|
| SUROÏT | Valleyfield, Huntingdon, Saint-Chrysostome |
| LONGUEUIL | |
| KATERI | La Prairie, Saint-Constant, Delson |
| HAUTE-YAMASKA | Granby |
| BRÔME-MISSISQUOI | Farnham, Cowansville, Bedford |
| BAS-RICHELIEU | Sorel |
| COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE DE KAHNAWAKE | |

* *La Table d'itinérance de Saint-Hyacinthe nous a fait parvenir des éléments tirés d'une rencontre locale.*

Bien que rapide et partielle, cette consultation donne des résultats fiables et modulés sur les

¹ CLE Centre local d'emploi
² CLD Centre local de développement
³ CLSC Centre local de services communautaires
⁴ CDC Corporation de développements communautaires
⁵ TROC-M Table des regroupements

identités locales. Nous retenons en particulier :

- La mobilisation suscitée ;
- La convergence de certaines opinions, en particulier sur la prévention, le transport et le logement social.

5. NATURE DE L'ITINÉRANCE

Les données recueillies confirment et complètent celles qui sont décrites dans le « *Plan communautaire en itinérance – Territoire visé par l'IPAC en Montérégie – Juin 2001* ».

Avant toute chose, il convient de souligner que les intervenants ont un dur labeur outre le travail d'évaluation, de référence et de suivi. Beaucoup de personnes vivant l'insécurité n'ont pas de connaissances de base (ex. : faire la cuisine), ont perdu leurs papiers, doivent passer leur permis de conduire et se procurer un véhicule pour être en mesure de faire des démarches essentielles. Dans certaines localités, le travail est rendu difficile par l'éloignement ou par l'existence d'une zone grise entre deux pôles de services (ex. : secteur La Prairie - Saint-Constant). Il se dégage des propos tenus par les intervenants, des traits communs et des particularités locales.

5.1 TRAITS COMMUNS

Bien qu'à des degrés divers, les formes d'itinérance ou de situations à risques décrites dans ce sous-chapitre sont communes à toutes les communautés composant la Montérégie.

5.1.1 Itinérance chronique ou épisodique

Les itinérants chroniques ou épisodiques sont surtout présents dans les centres urbains. L'influence de Montréal est sensible sur tout le territoire. Dans des villes comme Granby, Valleyfield et Vaudreuil, le phénomène s'étend du printemps à l'automne. Ce sont des populations qui se déploient de points plus ou moins éloignés vers Montréal ou l'inverse. Elles ont besoin d'hébergement d'urgence et d'intervention tendant à les amener à consommer des services sur place plutôt que de continuer leur migration.

Longueuil occupe une place à part comme grand centre urbain. Elle a sa propre population d'itinérants. Si certains vont ensuite à Montréal, il faut noter que certains itinérants y arrivent de Montréal (Abri Rive-Sud : 34 % de la clientèle provient de Montréal). Le volume de la clientèle reste constant, quelle que soit la saison.

La plupart des itinérants connaissent de graves problèmes de santé (santé mentale, toxicomanie, etc.). Ce sont surtout, mais pas exclusivement, des hommes. Quant aux femmes, les intervenants expliquent ainsi leur faible visibilité : rencontre d'un soir, entourage plus solidaire qui leur permet de trouver un asile temporaire. Les intervenants des services communautaires de première ligne soulignent aussi que les femmes sont portées à demander de l'aide plus tôt que les hommes. Il serait donc plus facile de les aider à surmonter des situations à risque.

Cette question mérite d'être mieux documentée. Il serait aussi intéressant d'expliquer pourquoi les différents milieux ont créé un réseau d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, des ressources d'hébergement pour hommes itinérants et aucune ressource pour femmes itinérantes. En Montérégie, les seules places pour femmes itinérantes ont été créées par des centres d'hébergement pour hommes. Le financement n'est certainement pas la seule raison si l'on considère une période de 10 à 15 ans. Les villes de moindre importance et situées hors des grandes voies de communication (ex.: Sorel) ne signalent qu'un ou deux itinérants chroniques par an. Leur problème est surtout celui de la migration de leur population et de la précarité résidentielle des familles. Les diverses ressources d'hébergement communautaires, à l'exception de celles vouées aux itinérants, acceptent rarement cette clientèle et éprouve des difficultés à les intégrer à leurs résidents habituels.

5.1.2 Migrations des familles

Les organismes consultés associent à l'itinérance les ménages qui vivent une situation de précarité résidentielle : faible revenu, logement souvent insalubre et exigü, isolement social, multiples problèmes psychosociaux et de santé physique. La présence de ménages migrant de Montréal est croissante et inquiétante. Bon nombre de ces ménages vont en milieu rural. Ces communautés sont peu équipées pour les recevoir et déjà surchargées par les problèmes de leur propre population. Notre enquête ne nous permet pas de généraliser. Voici, à titre d'exemple, un résumé des faits rapportés par des intervenants du Haut Saint-Laurent :

- Logements insalubres souvent privés d'eau et d'électricité ou dont l'isolation défectueuse entraîne des coûts de chauffage importants ;
- Voie d'accès à la route non carrossable ;
- Nombre excessif de personnes se regroupant pour économiser les frais de loyer ;
- Recrutement pour de la contrebande, culture de marijuana ou prostitution ;
- Pauvreté, maladies avec leur cortège de violence familiale, malnutrition, etc. ;
- Manque de moyens de transport donc isolement des supermarchés, pharmacie, services de santé et autres services publics et communautaires ;
- Emplois rares présentant peu d'attraits pour des personnes qui ne l'ont pas intégré dans leur mode de vie ;
- Enfants subissant des retards importants dans leur développement et souvent soumis à des abus.

Plusieurs de ces données ont été corroborées ailleurs en Montérégie. À Sorel, on indique plutôt que les familles viennent de la région longueuilloise. Pourquoi quitte-t-on Montréal ? Les réponses sont multiples et mériteraient d'être mieux documentées :

- Dans l'espoir que le coût de la vie soit moindre et la vie plus saine ;
- Pour fuir des créanciers ;
- Pour éviter le placement des enfants.

Comme ces rêves ne se concrétisent pas, le choc est difficile à supporter et d'autant plus grande la tâche des organismes communautaires et autres intervenants locaux.

5.1.3 *Enfants et jeunes*

Les intervenants lancent un appel à l'aide au nom des enfants et des adolescents. Itinérants en puissance ? Oui, mais parfois déjà itinérants. Voici en bref aperçu des problèmes : enfants rejetés par la famille, victimes d'abus, fugueurs, mis à la porte de l'école, décrocheurs scolaires, côtoyant la criminalité et les comportements excessifs et parfois même initiés à ces pratiques par leur propre entourage familial. Cela se passe trop souvent avant l'adolescence. Plus ils avancent en âge, plus sont tangibles des problèmes comme la toxicomanie et la santé mentale. Malheureusement, les services spécialisés dont **ils ont besoin d'urgence** sont peu disponibles. Qu'ils soient en rupture de famille ou issus d'un milieu démuné, ils ont besoin de revenus propres. Quelle solution trouver pour aider un jeune à gagner un revenu lorsqu'il a moins de 16 ans et que, de toute façon, la Sécurité du Revenu ne le prendra pas en charge ?

Également, les « *pensionnaires* » des Centres jeunesse se trouvent fort démunés lorsque, à 18 ans, ils doivent aborder la vie adulte sans ressources ni compétences professionnelles. Ils sont alors des proies faciles. Ce commentaire est particulièrement insistant dans les villes où les centres jeunesse de la Montérégie sont installés.

5.2 PARTICULARITÉS LOCALES

On note un accroissement de la migration d'anglophones dans le Haut St-Laurent. Ils se trouvent fort démunés devant la précarité des emplois qui y sont offerts. Parallèlement, la Maison du Goéland, qui offre de l'hébergement en santé mentale aux anglophones, constate que cette clientèle ne fait que croître.

Enfin, si comme nous l'avons vu des personnes se trouvent victimes de leur utopie bucolique en migrant en milieu rural, certaines communautés sont victimes de leur image. Prenons pour exemple Granby dont l'image est celle d'une ville en plein essor économique. Image si forte que des services gouvernementaux conseillent parfois aux

personnes sans emploi de s'y installer. La réalité est un dur choc pour ces chercheurs d'emploi ; les possibilités sont restreintes et sélectives. Ces personnes connaissent alors la précarité sous tous ses aspects et peuvent devenir à risque d'être sans domicile fixe. Le même phénomène se produit entre les provinces doublé des avantages comparés offerts pour les services de sécurité sociale.

Avec 78 % de son territoire voué à l'agriculture, la Montérégie ne peut que présenter des particularités. On n'y retrouve que de rares itinérants chroniques. Ce sont plutôt des situations à risques. L'ensemble du territoire rural est confronté aux familles migrant des grands centres telles que décrites en 5.1.1. Cependant, la nature de la production agricole apporte d'autres distinctions. À partir d'une ligne qu'on pourrait situer le long de la rivière Richelieu, le territoire se caractérise par une production céréalière et fourragère ne demandant pas de main-d'œuvre saisonnière. À l'ouest de cette même ligne, s'étend un vaste territoire de cultures maraîchères, le « Jardin du Québec », où la demande de main-d'œuvre saisonnière est très forte. Attirées par ces possibilités de revenus, des familles quittent leur foyer souvent éloigné (Côte-Nord, Îles-de-la-Madeleine, Gaspésie, Nouveau-Brunswick). La majorité n'arrivent pas à cumuler le nombre d'heures leur permettant d'obtenir des prestations de l'assurance-emploi. Elles sont alors dans une situation très précaire et dans l'impossibilité de retourner à leur lieu d'origine. Elles connaissent pour la plupart les problèmes décrits en 5.1.2.

La région de Sorel ajoute aux particularités. Alors que le marché immobilier est en plein essor dans l'ensemble de la région, il est en nette régression à Sorel. La crise économique majeure subie à Sorel ces dernières années est suivie par une relance économique fondée sur la haute technologie. Les conséquences : hausse du niveau de vie pour un petit groupe, disparition de la classe moyenne, aggravation de la situation des personnes démunies, migration d'une partie de la population. Ceci a une répercussion directe sur la précarité résidentielle des personnes démunies.

Avec un taux de vacances de 8,5 %, les propriétaires n'ont plus les moyens de rénover les logements. Ceux-ci deviennent vite vétustes et insalubres. Les familles qui y logent vivent des situations de plus en plus difficiles où la violence et délinquance se développent en plein cœur de la ville. Une coalition d'intervenants multisectoriels voit là une situation à fort risque d'instabilité résidentielle (S.D.F.) et prépare une action concertée.

Dû à la concentration et densité de la population dans le secteur de la Montérégie qui forme la « couronne de Montréal », nous observons l'incidence élevée des problèmes reliés à l'itinérance dans ce secteur et en conséquence une attention particulière doit être donnée aux projets qui proviennent de ce secteur.

L'énoncé de ces quelques particularités permet de saisir la diversité des situations à risque d'itinérance en Montérégie. Il permet aussi de noter les influences conjuguées des grands centres et des territoires ruraux de notre région. On ne peut donc isoler le phénomène de l'itinérance à un seul territoire. Si les mesures de prévention ne s'étendent pas à l'ensemble de la Montérégie, les ressources du territoire visé par IPAC seront vite débordées par l'affluence de personnes sans domicile fixe.

5.3 SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Le plan communautaire 2001-2003 fait état des problèmes de santé. Nous n'en reprendrons le propos que pour signaler une hausse de la clientèle présentant une multiproblématique (santé mentale, toxicomanie, santé physique). Les moyens nécessaires pour faire face aux besoins sociosanitaires de cette clientèle ne sont pas suffisants et leur accessibilité immédiate n'est pas évidente. L'intégration de ces personnes est souvent difficile, voire impossible, dans les ressources d'hébergement existantes en raison de la multiplicité de leurs problèmes et de leur comportement.

5.4 DANS LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Les membres des deux communautés autochtones s'expatrient moins que ceux d'autres communautés autochtones. La proximité de Montréal leur procure loisirs, emplois et services sans qu'ils aient besoin de s'y installer. La vie quotidienne y est fondée sur des valeurs ancestrales ; la famille, l'entraide dans la communauté. Le service social dépiste les situations à risque et fait appel à la communauté pour les services de base ; nourriture et hébergement. Ainsi ne trouve-t-on pas des centres de dépannage alimentaire ou des maisons d'hébergement temporaire. Lorsque les besoins se font plus graves, le service social peut, soit y pourvoir lui-même, soit faire appel à des services externes qu'ils soient communautaires ou publics. Dans ce dernier cas, le problème culturel se pose avec acuité. Les intervenants externes comprendront-ils le mode d'organisation de la communauté ? S'associeront-ils à la médecine traditionnelle ? Il faut tenir compte du fait que la médecine traditionnelle, outre ses aspects thérapeutiques, est un facteur d'identité et de sécurité pour l'utilisateur. L'intervention des services sociaux porte aussi sur un appel aux valeurs fondamentales qui sont la base de toute organisation sociale.

Les responsables des communautés autochtones estiment que la clientèle en itinérance est composée essentiellement de personnes à risques.

6. PISTES D’ACTION

Notons qu’arrivés à ce point des rencontres, les intervenants amorçaient tout naturellement un travail de concertation. Leurs propos ressemblaient déjà à un projet IPAC ou FRASA. La remarque leur a été faite et ils ont été incités à poursuivre ces travaux. Certains semblaient peu au courant des ressources des autres organismes. Les rencontres ont ainsi été, bien modestement, des éléments de communication et d’information. La question de la coordination de la concertation reste entière en raison des emplois de temps surchargés des intervenants. Longueuil, Valleyfield et Saint-Hyacinthe ont résolu le problème en créant une table de concertation sur les sans domicile fixe.

Remarquons aussi que les moyens considérés par les groupes pour lutter contre l’itinérance sont aussi des objectifs pris isolément. Ainsi, le transport peut être un moyen pour permettre aux personnes sans domicile fixe d’avoir accès aux services. Ceci se reflétera dans la présentation des projets IPAC et FRASA.

Il reste quelque difficulté à nommer l’itinérance. Non que ce soit par préjugé, mais parce que les intervenants sont submergés par les problèmes quotidiens qu’ils règlent à la chaîne. Les points suivants font l’unanimité et correspondent globalement aux objectifs du programme.

6.1 PRÉVENTION

Les situations à risques doivent être dépistées le plus tôt possible. Il faut alors évaluer les besoins, faire un plan d’action avec la personne, utiliser les ressources du milieu et assurer un suivi. Les lieux sont multiples : centres de dépannage alimentaire, centres de femmes, toutes les formes d’hébergement temporaire, maisons de jeunes et autres organismes jeunesse, ressources familiales, etc.. Ceci requiert des ressources humaines, la formation de ces ressources, certains équipements et la continuité dans l’intervention. Si le financement est encore le moteur de l’intervention, toute initiative permettant aux ressources d’unir leurs compétences est facteur de progrès.

6.2 LOGEMENT

➤ *Hébergement temporaire :*

L’augmentation de places itinérance de première ligne et urgence première ligne pour les femmes est un besoin réel, que ce soit par l’ajout de places spécialisées dans des ressources existantes ou par la création de ressources là où les circonstances le permettent. À un degré sensiblement moindre, celles destinées aux hommes devraient être augmentées. Dans les régions moins urbanisées comme Brôme-Missisquoi, un ou deux lits de dépannage d’urgence pourraient suffire aux besoins. Les intervenants de ce territoire soulignent que les personnes doivent être rapidement référées vers les centres urbains plus importants où les services pertinents sont disponibles et plus attrayants pour les usagers.

L'hébergement temporaire est une réponse à un besoin immédiat. Il n'aura des répercussions à plus long terme que si les ressources d'hébergement ou leurs partenaires sont en mesure de donner des services de réinsertion socioprofessionnelle. La création de centres de jour qui donneraient ce service et utilisés par plusieurs ressources apparaît comme un complément nécessaire à l'hébergement temporaire.

➤ **Logement à moyen terme ou de transition :**

Malgré l'apport de services adéquats, certaines personnes ne sont pas en mesure d'assumer les responsabilités d'une vie autonome dans la communauté. Ce sont soit des personnes à très haut risque d'itinérance (ex. : personnes sortant d'un hébergement médicalisé temporaire), soit des personnes itinérantes dont les besoins se situent entre l'hébergement temporaire et le logement autonome.

Deux formules sont retenues : les appartements supervisés ou les maisons de chambres avec services communs (ex. : cuisine). Cette dernière solution est retenue particulièrement pour des clientèles pouvant recouvrir assez rapidement leur autonomie et faisant des séjours assez courts. Elle a pour avantages d'être incitative à l'autonomie (avoir son chez-soi) et d'être économique.

Cette formule ne peut se concevoir sans suivi communautaire. Elle est d'autant plus efficace qu'elle est liée à un organisme communautaire d'hébergement qui y réfère une partie de sa clientèle et y délègue ses intervenants. Le lien intervenant-usager est ainsi maintenu.

➤ **Logement stable :**

Les logements à loyer modique sont une nécessité de grande urgence même si ce service n'est pas éligible pour financement de la part de IPAC. Les municipalités doivent être sensibilisées et motivées à collaborer. Si les autorités gouvernementales ont un rôle à jouer, les communautés locales sont certainement les plus aptes à obtenir des résultats. D'où l'importance d'un large partenariat.

Les relations avec les propriétaires privés sont aussi au nombre des moyens : par l'intermédiaire de groupes communautaires, faire l'inventaire des logements salubres à loyer raisonnable, convenir de conditions adaptées aux ménages, offrir des garanties, informer les locataires de leurs droits et les accompagner dans leurs démarches. Pour des raisons que nous n'avons pu approfondir, il semble que la Régie du logement ait peu d'influence hors des centres urbains.

Des mesures spéciales doivent être prises pour construire des logements pour personnes seules. En effet, les logements sociaux actuels sont généralement conçus pour des ménages. Les personnes seules ne disposent alors que de deux solutions : louer une chambre ou partager un logement avec d'autres personnes. Si ces solutions leur évitent la solitude, elles génèrent néanmoins d'autres problèmes qui peuvent nuire considérablement à leur reprise de pouvoir.

Il est recommandé de construire à proximité des services afin de pallier les inconvénients du manque de transport public. La construction de logements n'est pas la seule hypothèse. La rénovation de logements existants s'impose d'autant plus que souvent le financement gouvernemental est disponible. Les intervenants soulignent que la construction de logements sociaux dans une municipalité a des effets d'entraînement sur les municipalités environnantes qui sont encouragées par cet exemple.

Le suivi des locataires reste indispensable et ce, souvent pendant une longue période.

6.3 TRANSPORT

Notre région se démarque des autres régions du Québec pour la très grande dispersion de l'habitat humain. La fertilité du sol, quasi généralisée, a favorisé l'implantation de villages dans un ordre dispersé. La carte géographique démontre le peu de voies de communication directes et la multitude de rangs. Organiser les transports publics et favoriser l'accessibilité des services y est donc très difficile. S'ajoute à cette difficulté le fait que les itinérants ou personnes en précarité résidentielle n'ont pas de moyens de locomotion. Services publics (commissions scolaires, par exemple) et organismes communautaires doivent donc transporter leur clientèle en attendant des solutions plus globales.

Par ailleurs, les dispositions de la Loi sur la Sécurité du revenu ne permettent pas de rembourser les déplacements des usagers vers les services communautaires essentiels. Les intervenants sont catégoriques : ***pas de services ni de prévention sans transport***. Ils avancent plusieurs solutions :

- Taxi-bus ;
- Partage d'un minibus entre plusieurs organismes avec aménagement des horaires et des trajets ;
- Décentralisation d'un service communautaire dans divers points du territoire visé. À partir d'un point central, faire des interventions dans de petites localités sur une base régulière. Ces localités n'ont ni la population, ni le nombre potentiel de bénévoles, ni la capacité d'autofinancement pour créer leur propre service.

6.4 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La sécurité alimentaire est à la fois la porte d'entrée des services destinés aux personnes démunies et la base de leur retour à un meilleur équilibre de vie. À ce point de vue, les services liés à la sécurité alimentaire constituent une excellente méthode de prévention de l'itinérance. Ils doivent donc, dans toute leur variété, être retenus comme une priorité d'intervention.

6.5 RÉINSERTION SOCIALE ET INTÉGRATION À L'EMPLOI

Les représentants des services publics et des organismes communautaires s'entendent sur ce qui suit. Qu'une personne soit itinérante, sans domicile fixe ou en précarité résidentielle, elle a de lourdes contraintes d'intégration à l'emploi. Elle a vécu le plus souvent dans un milieu où les études et le travail n'étaient pas valorisés. Elle n'a développé ni compétences, ni expériences de travail. Elle a une faible estime d'elle-même. Elle éprouve souvent des problèmes de santé. À ce groupe important, s'ajoute celui de personnes qui ont déjà eu un emploi, l'ont perdu et pourraient difficilement le réintégrer : âge, problèmes de santé physique ou mentale, inadaptation aux changements technologiques.

Il est donc nécessaire de mettre à la disposition de ces personnes divers services dont, principalement :

- Valorisation personnelle par diverses activités ;
- Évaluation et développement des compétences sociales et professionnelles ;
- Recherche d'un emploi adapté à leur condition ;
- Suivi en emploi.

Cette démarche entraîne un partenariat soutenu entre services gouvernementaux, organismes communautaires, entreprises d'économie sociale et entreprises privées. Ce partenariat doit être considéré comme un préalable essentiel.

Le développement de l'emploi reste au cœur du problème ; encore faut-il qu'il s'agisse d'emplois que la population visée est susceptible d'occuper avec succès et que ce soient des emplois permanents. Voici quelques-unes des idées proposées :

- Partenariat avec des employeurs ciblés ;
- Création d'emploi pour la saison morte des employés saisonniers ;
- Développement de l'industrie touristique ;
- Emplois temporaires d'adaptation ou de transition dans des organismes communautaires ;
- Utilisation plus répandue des programmes d'emplois jeunesse du gouvernement fédéral ;
- Écoles pour décrocheurs ou mesures alternatives (ex. : Benado).

De tels services justifient le recours à un personnel qualifié, une formation adéquate et un financement particulier.

6.6 PRÉVENTION AUPRÈS DES JEUNES

Dans des familles disfonctionnelles, la prévention en matière d'itinérance commence dès

l'enfance. Elle se poursuit intensément auprès des adolescents. Les moyens évoqués sont en particulier :

- Aide aux devoirs et activités pour prévenir le décrochage scolaire et développer l'estime de soi ;
- Aide à la famille pour retrouver équilibre et autonomie ;
- Travail de rue ;
- Répît à la famille sous forme d'hébergement de courte durée ;
- Aide à la famille (nourriture, logement, services psychosociaux) ;
- Parrainage ;
- Prévention de certains problèmes comme maladies transmises sexuellement, toxicomanie, etc. ;
- Formation et accès à l'emploi ;
- Hébergement de transition.

6.7 COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Les communautés autochtones ont la ferme volonté d'organiser elles-mêmes des services à l'image de leur organisation sociale, de leur culture et de leurs valeurs. Les situations de crise sont prises en charge par leurs services sociaux et la communauté elle-même pour les besoins immédiats. Cependant, certaines situations demandent une intervention spécialisée et soutenue. Les communautés souhaitent disposer des budgets nécessaires pour engager leurs propres intervenants psychosociaux. Pour prévenir les situations à risques, le développement d'emplois dans la communauté est indispensable.

6.8 MÉCANISMES ET PARTAGE

Pour matérialiste que ce point puisse paraître, il a son importance. Des solutions à ce sujet pourraient alléger le travail des intervenants, diminuer l'anxiété des usagers et leur procurer des services mieux intégrés. Voici quelques-unes des solutions proposées ; elles pourraient servir de base à une réflexion plus large :

- Établir un tronc commun des informations requises par les divers intervenants ; ces informations seraient recueillies par le premier service auquel s'adresserait la personne. Avec son autorisation, les informations seraient transmises aux autres intervenants sous réserve des lois, règlements et chartes en vigueur ;

- Établir des communications entre les intervenants afin d’élaborer le suivi le plus complet et le plus pertinemment possible ;
- Définir le partage des responsabilités de chacune des ressources impliquées dans un cas.

Certaines de ces suggestions sont déjà devenues réalité et leurs résultats sont probants.

7. STRATÉGIE D'ÉVALUATION ET DU SUIVI DU PLAN COMMUNAUTAIRE

La stratégie d'évaluation du plan communautaire en itinérance est basé sur un suivi de gestion des différents projets et du plan proprement dit. Le suivi de gestion est un outil d'information sur les aspects plus opérationnels et administratifs de l'implantation et du fonctionnement des projets financés dans le cadre de ce plan communautaire.

La principale préoccupation de ce suivi est d'assurer la conformité par rapport aux objectifs prioritaires et aux engagements du plan communautaire du territoire géographique IPAC II de la Montérégie (les municipalités incluses dans la RMR). Ce type d'évaluation repose sur une instrumentation relativement simple qui préconise une approche descriptive dans une perspective formative permettant également de répondre aux attentes du bilan requis annuellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Cette évaluation sera réalisée conjointement avec le centre régional du DRHC.

Les principaux moyens quant au suivi de gestion de chacun des projets financés sont la visite de contrôle (sur place, au téléphone ou selon d'autres modalités qui restent à préciser) et le rapport annuel d'activités.

Les principales questions de suivi sont les suivantes :

- Les projets ont-ils été implantés tel que prévu ?
- Les interventions rejoignent-elles la population cible (couverture) ?
- Les ressources mises en œuvre et leur organisation sont-elles adéquates (appréciation de la structure) ?
- Les produits (services, activités) sont-ils conformes aux attentes ?
- Les coûts réalisés correspondent-ils aux coûts prévus ?
- Les projets ont-ils eu les effets escomptés (atteinte des objectifs) ?
- Le plan communautaire a-t-il atteint ses objectifs ?

De plus, le comité régional, tel que décrit à la section 9.4 sera mis en place avec, notamment, pour mandat d'apprécier les retombés sociales des projets financés. Par ailleurs, l'évaluation de IPAC II alimentera la réflexion de ce Comité.

8. STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Le document de travail *Plan communautaire IPAC II* sera transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux afin, entre autres, de faire connaître les priorités d'actions retenues en Montérégie. Ce document est le résultat d'une consultation auprès de différents intervenants concernés par le problème d'itinérance en Montérégie (voir annexe 4).

Un processus d'appel de sollicitation de projets sera mis en place afin d'informer la population et les partenaires de la disponibilité du financement IPAC II et pour susciter le développement de projets admissibles à ce programme fédéral de l'IPAC II. Les matériaux pour la présentation des projets (formulaires, etc.) seront distribués par le bureau de la DRHC.

La diffusion de ces informations se fera par la publication d'un appel de sollicitation de projets dans les médias imprimés couvrant la Montérégie. Afin d'assurer plus de visibilité à l'appel de sollicitation de projets, un communiqué de presse sera diffusé simultanément dans les journaux régionaux de la Montérégie. De plus, une lettre de sollicitation de projet sera envoyée aux organismes communautaires, établissements et autres partenaires potentiels (municipalités, commissions scolaires, etc.).

Le Plan communautaire sera disponible sur le site web de la Régie régionale de la santé et de services sociaux de la Montérégie à l'adresse www.rssss16.gouv.qc.ca. Une copie du Plan communautaire sera envoyée à chaque promoteur qui présentera une demande à la DRHC.

Suite à l'évaluation des projets reçus et après analyse, la Régie régionale fera parvenir au ministère de la Santé et des Services sociaux l'ensemble des projets déposés ainsi que ses recommandations relatives à chacun d'entre eux.

De plus, une fois les projets sélectionnés, une information spécifique pourra être diffusée via les médias ou autres moyens pour faire connaître les initiatives dans le milieu et pour que la population puisse ainsi connaître les préoccupations et développements souhaités et à venir dans la communauté en regard de l'itinérance.

Ces initiatives d'information à la population en général tiendront compte de l'un des objectifs visés par IPAC, soit la sensibilisation et le changement des mentalités en regard de l'itinérance des personnes vivant cette problématique et celles à risque de se trouver en situation d'itinérance.

De plus, la Régie régionale, en collaboration avec ses partenaires, étudiera et recommandera les pistes et les moyens concrets afin de favoriser la viabilité des activités mises en place dans le cadre de la phase 2 de l'IPAC.

9. MISE EN ŒUVRE DU PLAN COMMUNAUTAIRE

Ce plan communautaire a été réalisé par un processus de consultation avec divers partenaires comme décrit dans le chapitre 4 de ce document. Ces partenaires ont participé activement à cette consultation.

9.1 ÉCHÉANCIER

Pour réaliser IPAC II il est proposé de poursuivre l'échéancier suivant :

| | Échéancier |
|---|-------------------|
| 1. Approbation du Plan communautaire par le Ministère de la santé et des services sociaux | 3 octobre 2003 |
| 2. Diffusion des documents reliés aux appels d'offres pour le programme aux partenaires potentiels et annonces dans les journaux régionaux de la Montérégie | 17 octobre 2003 |
| 3. Date limite pour déposer les projets à la RRSSSM | 14 novembre 2003 |
| 4. Analyse des projets par le Comité de sélection régional | 12 décembre 2003 |
| 5. Envoi de tous les projets au Comité conjoint de gestion (CCG) accompagnés de l'analyse effectuée par le Comité régional | 23 décembre 2003 |

Suite à la recommandation du Comité régional de sélection, les projets seront acheminés au Comité conjoint de gestion (CCG) qui a la responsabilité de sélectionner les projets retenus.

9.2 COMITÉ RÉGIONAL DE SÉLECTION DES PROJETS

Pour le programme IPAC I, la Régie régionale de la Montérégie a formé un comité de sélection. Cette procédure a été très bénéfique dans la sélection des projets retenus dans le programme IPAC I.

Pour le programme IPAC II et FRASA, la Régie régionale sollicitera les divers partenaires pour former un comité interne à étudier les projets soumis et formuler les recommandations à l'attention du Comité conjoint de gestion concernant les projets à accepter pour financement par les deux programmes.

Ce comité sera composé des membres suivants :

- Un représentant de DRHC – bureau de la Montérégie ;

- Deux représentants nommés par la Table régionale des organismes communautaires-Montérégie (TROC-M) ;
- Un représentant du Conseil régional de développement Montérégie (CRDM) ;
- Deux représentants de la Régie régionale de la Montérégie ;
- Un expert de l'extérieur de la région de la Montérégie.

Le mandat de ce comité sera :

- D'analyser les projets soumis par les différents promoteurs ;
- Rédiger des recommandations quant aux projets à être financés par les deux programmes ;
- Soumettre tous les projets reçus au MSSS, ainsi qu'au Comité conjoint de gestion (CCG), dont le mandat est d'administrer l'entente concernant l'Initiative de partenariat en action communautaire.

9.3 LES CRITÈRES

9.3.1 Être un organisme admissible :

- Organisme sans but lucratif ;
- Établissement de santé et de services sociaux ;
- Établissement d'enseignement ;
- Municipalité ;
- Organisme public ou parapublic ;
- Entreprise à but lucratif (conditionnel à certains critères : ex. : que le projet soumis soit conforme au plan communautaire, que sa nature et ses objectifs ne soient pas commerciaux ou si le projet aide à fournir aux sans-abri une expérience de travail, etc.).

9.3.2 Critères d'appréciation des projets

La présente section est un projet de grille pour l'appréciation des projets soumis suite au processus de sollicitation de projets :

- *CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS SOUMIS EN ITINÉRANCE*

Admissibilité

L'organisme doit faire la démonstration de sa crédibilité, de la pertinence de ses services et de l'appui de ses partenaires dans la communauté.

L'organisme doit démontrer qu'il agit en concertation et en partenariat avec

différentes ressources publiques ou communautaires.

Conformité avec l'entente concernant l'initiative de partenariat en action communautaire.

Conformité au plan communautaire.

➤ *APPRÉCIATION DU PROJET*

1) *Partenariat*

Le projet présenté a démontré son acceptation par le milieu*.

Le projet favorise des liens certains avec les autres ressources de la communauté (concertation, collaboration, interrelation et complémentarité).

2) *Faisabilité*

L'identification des ressources humaines requises ainsi que le temps consacré pour desservir le projet sont réalistes pour l'atteinte des objectifs visés.

Les ressources matérielles et financières requises sont réalistes et suffisantes pour réaliser le projet, les services ou les activités.

3) *Qualité*

Description du projet, des services offerts et/ou des activités.

Justification du projet.

Planification d'ensemble du projet.

Appréciation de l'efficacité de l'intervention.

Cohérence des objectifs du projet en regard du problème ou du besoin.

Congruence entre les résultats visés et les moyens utilisés.

* Un engagement écrit est requis dans le cas d'un projet réalisé par plusieurs organismes

4) *Résultats et retombées*

Résultats attendus par le projet clairement identifiés.

Aspects liés à la viabilité continue des services*.

Mise à profit de l'expérience et des compétences acquises.

5) *Évaluation*

Description des modalités d'évaluation du projet.

9.3.3 Date limite d'inscription des projets

- Les projets doivent être déposés au plus tard le **14 novembre 2003 à 17 h 00** à l'attention de monsieur John Britton de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie.

9.3.4 Pour se procurer le formulaire fédéral de demande de financement de projet, veuillez adresser votre demande à :

Monsieur Christian Lavoie
Agent de programmes
Développement des Ressources humaines Canada
365, rue Saint-Jean, suite 114
Longueuil (Québec) J4H 2X8
Téléphone : (450) 677-9471 poste 259
Télécopieur : (450) 442-0708
Courriel : christian.lavoie@hrdc-drhc.gc.ca

9.3.5 Pour des informations relatives à la procédure d'appel de proposition de projet, veuillez communiquer avec :

Monsieur John Britton
Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie
1255, rue Beaugard
Longueuil (Québec) J4K M3
Téléphone : (450) 928-6777 poste 4318.
Télécopieur : (450) 679-6443
Courriel : j.britton@rrsss16.gouv.qc.ca

* Ne s'applique pas aux projets non récurrents

9.4 COMITÉ RÉGIONAL SUR L'ITINÉRANCE

Pendant la période de l'IPAC II, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie formera un comité régional sur l'itinérance.

Ce comité sera composé de partenaires du milieu qui sont impliqués directement dans l'organisation des services pour cette population. Il est particulièrement souhaité de stimuler la réflexion et la mise en commun des expertises des partenaires et ce, entre autres, à la lumière de l'expérience de l'IPAC I en Montérégie et ailleurs au Québec.

Le mandat de ce comité sera :

- De suivre l'évolution des retombées sociales des projets soutenus dans le cadre de l'IPAC II en Montérégie ;
- Organiser un événement régional afin de sensibiliser le réseau public et privé en regard du visage de l'itinérance, ainsi que de faire connaître les pratiques gagnantes dans ce domaine ;
- Formuler les recommandations aux instances appropriées concernant les solutions durables pour répondre aux besoins des personnes sans domicile fixe de la Montérégie.

9.5 CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITÉ

Nous nous sommes inspirés du Plan communautaire IPAC I pour évaluer la contribution de la collectivité aux services pour les personnes sans domicile fixe. On y trouve en annexe la gamme de services offerts dans le territoire d'IPAC. Nous avons analysé les budgets globaux des organismes et avons utilisé les rapports financiers couvrant l'année fiscale 2001-2002.

Certains organismes compris dans l'analyse n'offrent pas des services exclusivement à la clientèle ciblée par le programme IPAC. Par exemple, les maisons de jeunes, dans leurs interventions avec les jeunes dans leur communauté, consacrent environ 10% de leurs budgets au problème d'itinérance. Les maisons d'hébergement pour femmes utilisent, à titre indicatif, 15% de leur budget pour cette problématique. D'autre part, les organismes qui travaillent en exclusivité avec la population sans domicile fixe consacrent 100% de leur budget à cette population.

Le budget global, incluant tous leurs financements (dons, Centraide, SOC, etc.), pour les organismes décrits au Plan communautaire IPAC I et pour qui la Régie régionale détient de l'information est de l'ordre de 21 821 027 \$. La portion consacrée à l'itinérance exclusivement est de 5 649 196 \$ par année ; ce qui veut dire, un total de 16 947 588 \$ pendant la période d'IPAC II.

Il est à noter que ce montant ne représente pas la totalité de la contribution de la collectivité parce la portion des budgets des établissements du réseau des services publics du territoire IPAC n'a pas été incluse.

Une juste analyse des ressources consacrées à l'itinérance demanderait une recherche exhaustive. Il est quand même important de souligner que les hôpitaux, les CLSC et autres ressources publiques du territoire IPAC offrent des services à la population sans domicile fixe. Ces types de services viennent gonfler de plusieurs milliers de dollars la contribution de la collectivité en Montérégie.

CONCLUSION

Le plan communautaire de 2001 conserve toute sa pertinence et la révision de 2003 en confirme et complète les données. Cette révision porte sur l'ensemble du territoire montréalais et procède d'une consultation de communautés locales.

Une première observation révèle d'importants mouvements de migration entre Montréal et les villes limitrophes et le reste du territoire de la Montérégie. Il est aussi évident que les phénomènes d'itinérance de la région sont inter-reliés.

Il se dégage de la consultation des priorités : la prévention, le logement ou l'hébergement, la sécurité alimentaire, la réinsertion sociale, l'intégration au travail et le transport. Parallèlement, des nécessités incontournables sont soulignées : le partenariat le plus large possible, l'adaptation des solutions aux communautés locales, le suivi psychosocial, la réinsertion socioprofessionnelle, le renforcement des habiletés des intervenants et le développement d'emplois pertinents aux compétences des personnes visées.

La non-réurrence du financement pose un problème d'importance, puisque le long terme des interventions est la règle. Le partage des compétences entre ressources viendra diminuer quelque peu ce problème, mais la question reste posée avec acuité.

ANNEXE 1

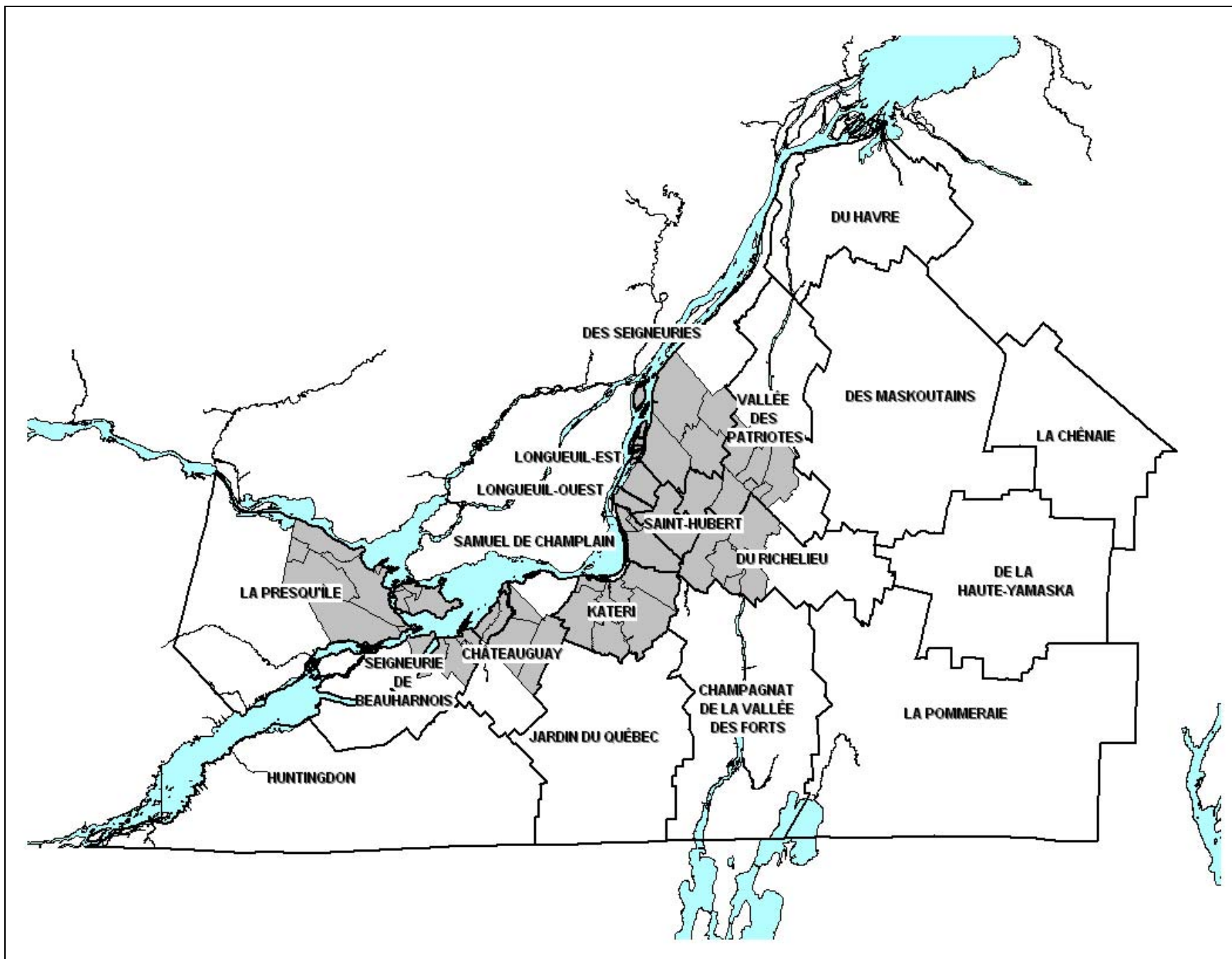
POPULATION DU TERRITOIRE VISÉ PAR L'IPAC

POPULATION DU TERRITOIRE VISÉ PAR L'IPAC EN MONTÉRÉGIE

| <i>TERRITOIRE</i> | <i>POPULATION TOTALE 1996</i> |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| CLSC Du Richelieu | |
| Richelieu | 3 195 |
| Notre-Dame-de-Bon-Secours | 1 516 |
| Saint-Mathias-sur-Richelieu | 4 014 |
| Chambly | 19 716 |
| Carignan | 5 614 |
| CLSC De la Vallée du Richelieu | |
| Saint-Bruno-de-Montarville | 23 714 |
| Saint-Basile-le-Grand | 11 771 |
| McMasterville | 3 813 |
| Otterburn Park | 7 320 |
| Mont-Saint-Hilaire | 13 064 |
| Beloeil | 19 294 |
| Saint-Mathieu-de-Beloeil | 2 143 |
| CLSC Saluel de Champlain | |
| Brossard | 65 927 |
| Saint-Lambert | 20 971 |
| Greenfield Park | 17 337 |
| LeMoyne | 5 052 |
| CLSC Saint-Hubert | 77 042 |
| CLSC Longueuil-Est et Ouest | 127 977 |
| CLSC Des Seigneuries | |
| Boucherville | 34 989 |
| Sainte-Julie | 24 030 |
| Saint-Amable | 7 105 |
| Varenes | 18 842 |
| CLSC Kateri | |
| Saint-Mathieu | 1 925 |
| Saint-Philippe | 3 656 |
| La Prairie | 17 128 |
| Candiac | 11 805 |
| Delson | 6 703 |
| Sainte-Catherine | 13 724 |
| Saint-Constant | 21 933 |
| CLSC Châteauguay | |
| Saint-Isidore | 2 401 |
| Mercier | 9 059 |
| Châteauguay | 41 423 |
| Léry | 2 410 |
| CLSC Seigneurie de Beauharnois | |
| Maple Grove | 2 606 |
| Beauharnois | 6 435 |
| Melocheville | 2 486 |
| CLSC La presque-Île | |
| Les Cèdres | 4 641 |
| Pointe-des-Cascades | 910 |
| L'Île-Perrot | 9 178 |
| Notre-Dame-de-l'Île-Perrot | 7 059 |
| Pincourt | 10 023 |
| Terrasse-Vaudreuil | 1 977 |
| Vaudreuil-Dorion | 18 466 |
| Vaudreuil-sur-le-Lac | 928 |
| Hudson | 4 796 |
| Saint-Lazare | 11 193 |
| TOTAL | 727 311 |

ANNEXE 2

CARTE GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE IPAC



ANNEXE 3

*TABLEAU – RESSOURCES RELIÉES À L'ITINÉRANCE EN MONTÉRÉGIE
– TERRITOIRE IPAC*

TABLEAU DES RESSOURCES

1^{ère} colonne : ressources dont la mission correspond à l'hébergement des personnes SDF (incluant les maisons pour femmes victimes de violence) et celles qui desservent une clientèle régulière non itinérante mais qui sont appelées à faire du « dépannage » en matière d'hébergement auprès de personnes SDF.

2^e colonne : autres ressources d'hébergement dont l'offre de services privilégiée est celle de la réadaptation psychosociale ou de la thérapie en santé mentale qui jouent un rôle non-négligeable dans la prévention de l'itinérance car sans leur présence certains usagers seraient susceptibles d'être SDF. On retrouve également les ressources reliées au logement social.

3^e colonne : autres ressources de travail de rue ou de milieu, prévention et traitement de la toxicomanie, employabilité, etc.

4^e colonne : ressources d'aide alimentaire et vestimentaire

NOTE : Cet inventaire des ressources n'est pas exhaustif et est présenté qu'à titre indicatif

RESSOURCES RELIÉES À L'ITINÉRANCE EN MONTÉRÉGIE (IPAC)⁶

| TERRITOIRE DE CLSC (IPAC) | HÉBERGEMENT POUR SDF (personnes sans domicile fixe) | AUTRES RESSOURCES D'HÉBERGEMENT ET POUR LE LOGEMENT | AUTRES RESSOURCES SDF, TOXICOMANIE, INSERTION, EMPLOI | AIDE ALIMENTAIRE ET VESTIMENTAIRE |
|---------------------------|---|---|---|--|
| SEIGNEURIE DE BEAUHARNOIS | <p>Ressource dédiée aux SDF: La Maison d'hébergement dépannage de Valleyfield (11 places/mixte)</p> <p>Dépannage pour SDF: La Ressource de transition Le Tournant (santé mentale) L'Accueil pour Elle (femmes) Le Service d'intervention de crise du Suroît</p> | Habitation chez nous à Valleyfield : OSBL de 13 unités de logements SDF Groupe de Ressource Technique du Sud-Ouest Comité logement Beauharnois Comité logement Valleyfield | Le Pacte de rue (travail de rue) Centre sur l'autre Rive (toxicomanie) Projets de revitalisation : -Beauharnois, une place dans l'avenir -Quartier anciens de Valleyfield CLE Valleyfield | Moisson Sud-Ouest Coin du Partage Le Dahlia Le café des deux pains Paroisses |
| LA PRESQU'ÎLE | <p>Dépannage pour SDF La Passerelle (femmes) 2 projets en développement : -L'Arc-en ciel (centre de jour / santé mentale) + lit pour S.D.F. -CDC (SDF / santé mentale)</p> | Groupe de Ressource Technique du Sud-Ouest | L'Aiguillage (travail de rue) La Pastorale Ouvrière Vaudreuil-Dorion (référence) Liberté de choisir (toxicomanie) CLE Vaudreuil-Soulanges | CAB L'Actuel Le Pont |
| CHÂTEAUGUAY | <p>Dépannage pour SDF La Re-Source de Châteauguay (femmes) La Maison sous les Arbres (santé mentale)</p> | Groupe de Ressource Technique du Sud-Ouest Comité de logement social de Châteauguay (62 places) | La Maison des jeunes Châtelois (travail de rue) Centre de crise L'Écomotion CLE Châteauguay | La rencontre Châteauguoise |
| KATERI | <p>Ressource dédiée aux SDF: La Maison d'hébergement et de transition L'Égide (8 logements/femmes)</p> <p>Dépannage pour SDF Les Pères Prémontrés La Maison du Goéland (santé mentale)</p> | L'Égide : 8 logements avec programme Accès Logis Groupe de Ressource Technique du Sud-Ouest | Maison des jeunes l'Extension à St-Constant (travail de rue) Maison l'Antidote de Candiac (travail de milieu) Maison des jeunes l'Adrénaline de Laprairie (travail de milieu) Maison des jeunes L'Équinox à Ste-Catherine (travail de milieu) CLE St-Constant | Paroisses Le Partage |

⁶ Informations provenant de différentes sources : *Rapport « Ressources d'hébergement et profil des usagers sans domicile fixe du territoire de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Marie Robert et Renée Veilleux. École de service social, Université de Montréal, Février 2001 ; Répertoires de ressources. Cet inventaire de ressources n'est pas exhaustif. Certaines ressources en liste ne sont pas assujetties aux normes et pratiques de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie. Ce tableau n'est donc présenté qu'à titre indicatif seulement et est mis à jour pour intégrer l'évolution à cause en partie d'IPAC I.*

RESSOURCES RELIÉES À L'ITINÉRANCE EN MONTÉRÉGIE (IPAC)

| TERRITOIRE DE CLSC (IPAC) | HÉBERGEMENT POUR SDF (personnes sans domicile fixe) | AUTRES RESSOURCES D'HÉBERGEMENT ET POUR LE LOGEMENT | AUTRES RESSOURCES SDF, TOXICOMANIE, INSERTION, EMPLOI | AIDE ALIMENTAIRE ET VESTIMENTAIRE |
|---------------------------|--|--|---|---|
| SAMUEL DE CHAMPLAIN | aucune | SISME (Service d'intervention en santé mentale Espoir) 15 unités logement | SICOM (suivi intensif dans le communauté) de l'hôpital Charles-Lemoyne Maison des jeunes L'Escalier en montant (référence) La Mosaïque (intégration) CLE Brossard | La Mosaïque Projet Hope Les comités d'entraides des paroisses Comité d'action populaire LeMoyné |
| LONGUEUIL EST/OUEST | <p>Ressources dédiées SDF L'Abri de la Rive-Sud (14 places/hommes) Hébergement La C.A.S.A. Bernard Hubert (40 places/hommes) Hébergement Maison de la Paix de Longueuil (11 places et 4 logements / jeunes et femmes) L'Antre Temps de Longueuil (14 places/jeunes)</p> <p>Dépannage pour SDF Carrefour pour Elle (femmes) Chez Lise (maison privée)</p> | <p>Groupe d'animation du logement communautaire de Longueuil/GRT SISME (suivi communautaire et réinsertion sociale) Maison Marie Lucille (mineures) Foyer Détour (jeunes du réseau) La Maison avec elle (projet) Association de locataires en HLM</p> <p>Toxicomanie Maison de Jonathan Maison de l'amitié OMER</p> <p>Santé mentale L'Entre-Deux (femmes) Maison Jacques Ferron Maison Brunet Maison Brodeur Table de concertation sur l'habitat de la personne psychiatisée Collectif de psychothérapie populaire Rive-Sud (projet) La Virevolte (soutien HLM) Bureau de Consultation Jeunesse (6 places jeunes)</p> | <p>Carrefour jeunesse Longueuil -Le Troc : travail de rue -Le Bloc : plateau d'insertion Centre de crise l'Accès</p> <p>Travail de milieu Bureau de consultation jeunesse Maison des jeunes Kekpart Maison des jeunes Sac Ado</p> <p>Employabilité Place Rive-Sud Service d'intégration au travail de la Montérégie (Batifollerie) La Croisée Entraide chez nous Mères avec Pouvoir Place aux jeunes CLE Longueuil Projet de revitalisation: Vie de quartier à Longueuil Mouvement Action Chômage Longueuil</p> | <p>Le Repas du Passant La Croisée Carrefour Mousseau Entraide Chez Nous Carrefour Jeunesse Longueuil (repas) Les Maisons familiales par amour Paroisse Notre-Dame Fatima (repas) Comptoir Ste-Louise-de-Marillac Équipe Services St-Vincent-Paul Paroisses N-D-de-Grâce, St-Charles Borromée, St-Robert, St-François-de-Sales/Gentilly, St-Pierre Apôtre Soc. St-Vincent Paul St-Jean Vianney Centre de distribution des Francs amis Comptoir alimentaire Lionel-Groulx Le Cachou (dîners/santé mentale) Cuisine Communautaire Groupe Action Nouvelle-Vie</p> |

RESSOURCES RELIÉES À L'ITINÉRANCE EN MONTÉRÉGIE (IPAC)

| TERRITOIRE DE CLSC (IPAC) | HÉBERGEMENT POUR SDF (personnes sans domicile fixe) | AUTRES RESSOURCES D'HÉBERGEMENT ET POUR LE LOGEMENT | AUTRES RESSOURCES SDF, TOXICOMANIE, INSERTION, EMPLOI | AIDE ALIMENTAIRE ET VESTIMENTAIRE |
|------------------------------|--|--|---|---|
| ST-HUBERT | Dépannage pour SDF Le Pavillon Marguerite de Champlain (femmes) | Réseau d'Habitation chez soi (OSBL santé mentale) Maison d'intervention Vivre (thérapie en santé mentale) | Maison des jeunes la porte ouverte (travail de rue) Le Virage (toxicomanie) CLE St-Hubert | Aide aux familles La Bouffe du Carrefour Cuisine Collective des 7-D Réseau des paroisses Armée du Salut Aubaines NDA Comptoir familial Partage fraternel de Laflèche |
| DES SEIGNEURIES | aucune | | Maison des Jeunes Ste-Julie (référence) CLE Boucherville | Boucherville : Paroisses St-Sébastien, St-Louis, Ste-Famille Ste-Julie : L'Envolée, Partajoie, Maison de l'entraide Ste-Julie St-Amable : Centre d'Entraide |
| DU RICHELIEU | Dépannage pour SDF La Maison d'hébergement Simone Monet Chartrand (femmes) | | Centre amitié-jeunesse (travail de rue) La source des Monts (toxicomanie) CLE Marieville | Centres d'action bénévole Jardins coopératifs de Chambly |
| VALLÉE DES PATRIOTES | aucune | | Maison des jeunes des 4 fenêtres (travail de rue) Regroupement en prévention de la toxicomanie l'Arc en ciel CLE Vallée du Richelieu | Fin à la faim Mission du serviteur CAB Les P'tits bonheurs |
| RESSOURCES RÉGIONALES | | | Collectif de défense des droits de la Montérégie (santé mentale, logement) Toxicomanie : Centre sur l'autre Rive Maison de l'amitié OMER Le Virage | CDARS (centre de distribution alimentaire de la Rive-Sud) |
| RICHELIEU-YAMASKA | Baluchon (4 places jeunes) | | | |

ANNEXE 4

*PARTICIPANTS DANS LA CONSULTATION DU PLAN COMMUNAUTAIRE
ÉTÉ 2003*

*PARTICIPANTS DANS LA CONSULTATION DU PLAN COMMUNAUTAIRE
ÉTÉ 2003*

| | |
|-------------------------------|---|
| Madame Diane Delorme | Table de concertation des sans domicile de Longueuil |
| Madame Brigitte Sansoucy | Table de concertation sur l'itinérance de Saint-Hyacinthe |
| Monsieur René Lachapelle | Organisateur communautaire, CLSC du Havre, Sorel et Corporation de développement communautaire du Bas-Richelieu (Sorel-Tracy) |
| Monsieur Claude Théorêt | Le Pacte de rue inc., Valleyfield |
| Madame Kathleen Bisson | CLD du Haut Saint-Laurent |
| Monsieur Frank Munagorri | Dianova Canada inc., Howick |
| Madame Lucette Henderson | Centre de développement communautaire du Haut-Saint-Laurent |
| Madame Corinne Moran | Carrefour jeunesse emploi, Beauharnois-Huntingdon |
| Madame Chantal Ménard | Centre de ressources familiales du Haut St-Laurent |
| Madame Sylvie Usereau | Ancre et Ailes, Ormstown |
| Madame Johanne Aucoin | Centre local d'emploi du Haut-Saint-Laurent et Saint-Rémi |
| Monsieur Gilles Tardif | Co-op Everton, Ormstown |
| Monsieur Roger Lévesque | Association de défense des droits sociaux – Huntingdon |
| Monsieur André Couillard | Maison d'hébergement dépannage de Valleyfield M.H.D.V. |
| Monsieur Jean-Tremblay | Organisateur communautaire – CLSC Seigneurie de Beauharnois, Valleyfield |
| Madame Hélène Bourdon | Centre Communautaire Multi-services Un coin chez-nous 1983, Saint-Chrysostome |
| Madame Sylvie Rémillard | Centre de solidarité familial «Sourire sans faim», Saint-Rémi |
| Madame Keith Leclair | Kahnawake Community Services |
| Madame Claire Raymond | Centre de partage communautaire Johannais (CPCJ), Saint-Jean-sur-Richelieu |
| Madame Denise Bigonnesse | Table de concertation Saint-Constant-La Prairie |
| Madame Jo-Anne Bellefleur | L'Antre-temps Longueuil, service d'aide aux jeunes adultes Longueuil |
| Madame Denise Pagé | Hébergement la C.A.S.A. Bernard Hubert, Longueuil |
| Monsieur Pierre Lord | Abri de la Rive-Sud, Longueuil |
| Madame France Houle | Maison de Jonathan inc., Longueuil |
| Monsieur Mario Leblanc | Service d'intervention en santé mentale - ESPOIR, Longueuil |
| Madame Janie Roussel | Centre d'action bénévole et communautaire La Mosaïque, Saint-Lambert |
| Monsieur Gilles Dumoulin | Maison d'hébergement pour personnes en difficulté de Granby Inc., |
| Monsieur Luc Boivin | Camp de vacances familiales Valleyfield inc. |
| Madame Noëlle Gagnon | Café des deux pains de Valleyfield |
| Madame Sylvie Quenneville | Café des deux pains de Valleyfield |
| Madame Sylvie Garneau | Ressource de transition le Tournant, Valleyfield |
| Monsieur Patrick Séguin | Centres jeunesse de la Montérégie |
| Madame Carole Leblanc | Groupe d'entraide le Dahlia de Beauharnois, Valleyfield |
| Madame Joseph-Anne St-Hilaire | Alternative en santé mentale l'Autre Versant inc. |
| Madame Manon Dupré | CLSC Haute-Yamaska |
| Monsieur François Paquette | Maison d'hébergement R.S.S.M., Granby |
| Madame Louise Gagnon-Lessard | S.O.S. Dépannage Granby et région inc. |
| Monsieur Jean-François Matte | Le Repas du Passant, Longueuil |
| Madame Danielle Goulet | Carrefour jeunesse Longueuil Rive-Sud |
| Monsieur André Bilodeau | Réseau d'habitations Chez soi, Saint-Hubert |
| Madame Hélène Dumais | CLSC Longueuil-Ouest |
| Madame Sylvie Grenier | La Croisée de Longueuil inc. |